

COVID 19 - FICHES PREVENTIONS SNECOREP

Nous connaissons une crise sanitaire impactant nos entreprises d'une manière sans précédent dans notre pays.

Afin que vous puissiez reprendre votre activité dans le respect des décisions édictées par le gouvernement, le SNECOREP est à vos côtés.

Le guide de préconisation sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19, validé par les pouvoirs publics a indiqué les mesures spécifiques permettant de reprendre nos activités d'une manière sécurisée.

Le SNECOREP, en partenariat avec la FNTP et l'OPPBTP, a décliné ce guide en fiches pratiques vous permettant de compléter vos DUER, PPSPS et autres protocoles d'interventions demandés par nos clients.

Nous tenons à vous rappeler que les mesures prises pour lutter contre le COVID 19 ne vont en aucun cas se substituer aux mesures de sécurité usuelles de vos activités.

Ces fiches sanitaires, tout comme le guide de l'OPPBTP, sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation.

Vous trouverez en pièces jointes ce guide et les fiches du SNECOREP à savoir :

- Fiche Métier 1 Travaux préparatoires en atelier.
- Fiche Métier 2 Installation sur site.
- Fiche Métier 3 Activités sur chantier.
- Fiche Métier 4 Repli du chantier.

Ces fiches s'appuient notamment sur des fiches transverses des CANALISATEURS ou ROUTES DE FRANCE dont vous trouverez les dernières mises à jour avec les liens suivants :

- https://canalisateurs-covid19.fr/wp-content/uploads/2020/04/Canalisateurs_Fichespr%C3%A9ventionCodiv19_ensemble_V2.pdf
- <https://www.routesdefrance.com/fiches-prevention-metiers-routes-de-france-covid-19-5607/>

Le guide de l'OPPBTP et nos fiches concernent la production, en atelier ou chantier. Pour tout ce qui se rapporte à l'organisation des bureaux, vous pouvez vous aider du document de l'OPPBTP sur le plan de continuité de l'activité joint.

Dans un second temps, nous vous demandons de nous faire des retours d'expériences si vous vous trouvez face à des situations de chantiers spécifiques qui nécessitent des éclaircissements ou des aménagements sur des procédures et qui nous amèneraient à écrire de nouvelles fiches spécifiques, que nous ferions valider par l'OPPBTP. N'hésitez surtout pas à revenir vers nous.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.